

Séance du 19 octobre 2022

Président : M. DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe – M. BORDAT Pierre – M DAVID Bruno –  
M SAVONNET Bernard

Membres excusés : M REBSAMEN François ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - Mme  
BONNERY Andrée ayant donné pouvoir à M. SAVONNET Bernard – Mme TENENBAUM Françoise  
ayant donné pouvoir à M. BERTHIER Christophe – M. MAGLICA Georges

*Objet*  
*de la délibération*

---

**1. Comptes-rendus des séances du Conseil d'Orientation et de Surveillance**

**1. 1. Compte-rendu du COS du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

**1. Compte-rendu du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 08 juin 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a adopté, à l'unanimité le  
compte-rendu de sa séance du 08 juin 2022.

**2. Politique financière et comptable de l'établissement**

**2. 1. Prêt établissement public : Etablissement Public Foncier Local des Collectivités  
de Côte d'Or (EPFL)**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a,  
à l'unanimité :

- approuvé l'offre telle que retenue par l'EPFL,
- autorisé le Directeur Général à rédiger et signer le contrat de prêt reprenant les éléments figurant  
dans la présente délibération,
- et autorisé le Directeur général à prendre toutes les mesures et signer toute pièces nécessaires à  
l'exécution de cette décision.

**2. 2. Délégation au Comité d'Engagement et de Trésorerie pour l'attribution de prêts aux  
établissements publics**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a  
approuvé, à l'unanimité, la mise à jour des compétences du Comité d'engagement et de suivi de la  
trésorerie telles que présentées.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

24 OCT. 2022



F.D.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a adopté, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Vice-Président,

François DESEILLE   
Inayon

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE · FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

24 OCT. 2022

